

### Circulaire n° 3

- 1- Travaux et cours en distanciel à partir du mercredi 28/10 jusqu'au vendredi 30/10
- 2- Prolongement du congé de Toussaint jusqu'au 11/10 inclus
- 3- Poursuite des stages
- 4- Annulation du contact pédagogique du 09/11 – RDV téléphoniques ou VISIO sur Teams entre le 28/10 et le 18/11.
- 5- AVENANT 2 au R.O.I., p.20-23 – « Les heures où il n'y a pas cours »

Chers parents,

Depuis le mois de mars, le coronavirus est venu perturber la manière dont nous abordons l'école et les apprentissages. En septembre, nous avons pu reprendre les cours à temps plein mais en respectant des règles de désinfection des mains, de distanciation et en portant le masque, pour éviter la propagation du virus. En octobre, la recrudescence du virus perturbe grandement l'organisation de l'école : études nombreuses en raison de membres du personnel en quarantaine ou malades, classes dépeuplées pour les mêmes raisons... Vous nous voyez désolés de cette situation.

Par ailleurs, la Ministre Caroline Désir a prononcé le passage au CODE ORANGE des écoles via la circulaire 7796 parue le 21 octobre. Qu'est-ce que cela signifie dans l'enseignement secondaire ? Voici quelques balises :

- Une limitation plus importante de toutes les activités impliquant des contacts entre adultes (activités de groupe, conditions d'entrée des parents dans l'école, inscriptions, jurys, etc.) ;
- Des précisions quant aux modalités d'aération des locaux ;
- Une clarification des protocoles à suivre pour les activités sportives et les cours d'éducation physique ;
- La préservation de l'enseignement à 100% en présentiel autant que possible ;
- La diminution des flux d'élèves au sein de l'école ;
- La possibilité de basculer en enseignement « hybride » (en partie en classe, en partie à distance) pour une durée limitée dans le temps, pour les élèves des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> degrés.

Durant cette semaine de veille de congé, ces différents points d'attention seront discutés et protocolés avec rigueur au sein des organes de concertation (comité pour la prévention et la protection au travail, comité d'entreprise), comme le prévoit la législation. Selon le code en vigueur, le détail de ces mesures sera communiqué aux parents en vue de la rentrée du jeudi 12 novembre. Restez attentifs à votre boîte mail.

#### 1- Travaux et cours en distanciel à partir du mercredi 28/10 jusqu'au vendredi 30/10

Pour contribuer à aplatir la courbe des contaminations, éviter la saturation des hôpitaux et permettre une remise à jour du système éducatif, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a opté ce dimanche 25/10, pour l'arrêt temporaire des cours en présentiel pour les élèves du secondaire dès ce mercredi 28 octobre. **Il s'agit d'une suspension de la présence physique à l'école pour les élèves du secondaire durant ces 3 jours et non d'un congé supplémentaire.** Pendant cette période, l'équipe éducative proposera des travaux à faire à domicile et/ou un enseignement à distance sur la plateforme pédagogique collaborative TEAMS pour les élèves **qui sont tenus de s'y conformer, dans la mesure de leurs moyens numériques.** L'enseignement à distance ne pourra pas être généralisé. Le recours à des travaux plus classiques, à faire à domicile, reste une possibilité pertinente. Compte tenu des conditions sanitaires, **il convient de supprimer tout rassemblement d'élèves en présentiel dans l'école dès ce mercredi 28/10.**

#### APPEL AUX DONS NUMERIQUES A LA COMMUNAUTE DU COLLEGE

Au vu des difficultés profondes de nombreux élèves pour se procurer un matériel informatique de base, appel est fait aux DONS de particuliers ou d'entreprises avec comme conditions : des PC qui ont minimum 4Go de Ram et moins de 9 ans. Nous nous chargerons de « vider » le contenu et de les reconditionner pour les offrir aux élèves qui en ont la nécessité avérée. Les dons sont à déposer à l'accueil ces 28, 29 ou 30 octobre après avoir pris RDV au 064 23 99 99. Merci aux généreux parrains !

## 2- Prolongement du congé de Toussaint jusqu'au 11 novembre inclus

Le congé de Toussaint se voit prolongé jusqu'au 11 novembre inclus, conformément à la Circulaire ministérielle 7792. Dans la mesure où ces jours supplémentaires sont inclus dans le congé de Toussaint, le Collège sera donc fermé jusqu'à cette date et n'organisera pas de garderie. Les stages prévus les 09 et 10 novembre sont suspendus pour permettre aux élèves de bénéficier de ce repos nécessaire.

## 3- Poursuite des stages

Hormis le secteur de l'HORECA, tous les secteurs d'activité fonctionnent. Dans l'état actuel, les stages peuvent donc se poursuivre dans le respect des normes sanitaires fixés par le secteur ou l'entreprise.

Cependant, dans le contexte actuel, certains lieux de stage refusent de recevoir des stagiaires tandis que d'autres institutions ferment leurs portes en raison d'un fort taux de contamination. S'il s'avère, après analyse de la situation, la Direction, en accord avec le Pouvoir Organisateur, peut décider l'annulation totale ou partielle des stages pour certaines sections ou certains élèves et par conséquent, le retour aux apprentissages, soit en présentiel, soit en distanciel pour ceux-ci.

Une communication quant à la récupération des stages sera proposée dans une prochaine communication, selon les directives que la Fédération Wallonie Bruxelles nous assignera dans le courant du mois de novembre.

## 4- Annulation du contact pédagogique du 09/11 – RDV téléphoniques ou VISIO sur Teams

L'organisation a été revue en raison des conditions sanitaires exigeant de limiter l'entrée de tiers à l'école :

- Les parents des enfants rencontrant des difficultés d'apprentissages (détectées lors des derniers conseils de classe) seront contactés par le titulaire ou un membre de l'équipe pédagogique.
- Un rendez-vous pour l'entretien vous sera proposé.
- Le contact pourra avoir lieu soit en visioconférence par le compte Teams de votre enfant, soit par téléphone.
- Les appels téléphoniques ou les RDV sur Teams auront lieu du 28/10 au 18/11 (excepté durant le congé et les weekends).

## 5- AVENANT 2 au R.O.I., p.20-23 – « Les heures où il n'y a pas cours » - CODE ORANGE

Vu les circonstances exceptionnelles et un contexte épidémiologique grave exigeant de prendre des mesures sanitaires rationalisant les flux des grands groupes, notamment lors des heures d'études, nous vous demandons de marquer votre accord ou votre désaccord pour les mesures suivantes.

AU 1<sup>er</sup> DEGRE, si les parents marquent leur accord au plus tard pour le vendredi 13/11 (cf. formulaire ad hoc), en cas d'absence d'un ou de plusieurs professeurs (maladie, quarantaine, mission) en début de journée, les élèves sont autorisés à arriver à l'heure effective de début des cours, au plus tard **à 9h00**, à la condition que les élèves soient amenés JUSTE POUR L'HEURE. Il ne peut être question de se promener aux alentours du Collège, seul ou en groupe.

AU 2<sup>e</sup> DEGRE, si les parents marquent leur accord au plus tard pour le 13/11 (cf. talon), les élèves peuvent (*même si leurs parents ne sont pas prévenus la veille via le journal de classe*) rentrer chez eux à partir de 14h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et à partir de 9h50 les mercredis, à condition qu'ils n'aient plus cours du tout le reste de la journée ou que leurs heures de cours aient été aménagées avec l'accord de la Direction, même s'il s'agit d'une autre heure que la 9<sup>e</sup> heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis et que la 5<sup>e</sup> heure le mercredi.

Nous relayons l'appel de notre gouvernement à la mobilisation, mieux, à faire « équipe » dans la lutte contre la propagation du virus. Il en va de la responsabilité de chacun.e, élèves, familles et équipe éducative. Porter le masque, respecter la distanciation physique, se laver et se désinfecter les mains : voilà autant de moyens pour se protéger et surtout, protéger ceux qui nous entourent. Renoncer à certains moments conviviaux, ce n'est pas renoncer à la vie ou à l'amitié, c'est faire preuve d'humanité en se souciant des plus fragiles au cœur de la société. Nous voulons croire qu'à la rentrée du 12 novembre, les écoles retrouveront les bases d'une organisation sereine, misant sur une réduction des enseignants absents ou s'appuyant sur les possibilités d'hybridation.

Dans cette attente et vous souhaitant de résister au mieux à ce virus tant physiquement que psychiquement, nous vous prions de recevoir, Chers parents, l'assurance de notre plein dévouement.

----- ✂ ----- ✂ -----

**TALON À REMETTRE AU TITULAIRE DE MON ENFANT POUR LE VENDREDI 13 NOVEMBRE AU PLUS TARD !**  
**(ATTENTION : 1 EXEMPLAIRE PAR ENFANT AU COLLÈGE)**

**Pour toutes les classes**

Je soussigné(e), .....,  
responsable légal(e) de (nom + prénom de l'élève) : .....  
(classe suivie en 2020-2021) : ..... affirme par la présente avoir bien pris connaissance  
du contenu de la circulaire n°3.

**Pour les classes de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup>**

**Nous vous demandons ci-dessous de marquer votre accord ou votre désaccord pour les mesures suivantes.**

**AU 1<sup>er</sup> DEGRE**, en cas d'absence d'un ou de plusieurs professeurs (maladie, quarantaine, mission) en début de journée, j'autorise mon enfant à arriver à l'heure effective de début des cours, au plus tard à **9h00**, et veillerai que mon enfant arrive JUSTE POUR L'HEURE, il recevra de ma part les consignes communiquées par le Collège, à savoir, ne pas se promener aux alentours du Collège, seul ou en groupe.

Si le transport en commun (bus, train,...) arrive plus tôt, il entrera directement au Collège par le porche (n°25).

**AU 2<sup>e</sup> DEGRE**, en cas d'absence d'un ou de plusieurs professeurs (maladie, quarantaine, mission), j'autorise mon enfant, même si je ne suis ***pas prévenu.e la veille via le journal de classe***, à quitter le Collège pour revenir au domicile à partir de 14h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et à partir de 9h50 les mercredis, à condition qu'ils n'aient plus cours du tout le reste de la journée ou que leurs heures de cours aient été aménagées avec l'accord de la Direction, même s'il s'agit d'une autre heure que la 9<sup>e</sup> heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis et que la 5<sup>e</sup> heure le mercredi.

Je marque mon accord OUI - NON

(entourer ce qui vous convient après avoir coché le degré)

DATE ET SIGNATURE DU (DE LA) RESPONSABLE LEGAL(E) :

.....